

MAIRIE DE LUCY SUR CURE



89270 LUCY SUR CURE

D.I.C.R.I.M

Document d'information communal sur les risques majeurs.



MAI 2009

DOCUMENT A CONSERVER

GARDEZ CE DOCUMENT DE MANIERE A LE RETROUVER TRES RAPIDEMENT
EN CAS DE BESOIN.

SOMMAIRE

Page 3 : Le mot du Maire.

Page 4 : Numéros utiles.

Page 5 : Les risques - L'alerte.

Page 6 : Plan général de LUCY.

Page 7 : Plan des zones inondables.

Page 8 & 9 : Risque d'inondation.

Page 10 & 11: Risque de rupture des grands barrages.

Page 12 & 13 : Risque de pandémie.

Page 14 : Risque industriel et de transport de matières dangereuses.

Page 15 : Risque nucléaire.

Page 16 : Risque climatique.

LE MOT DU MAIRE

Le village de Lucy Sur Cure est bordé par la rivière CURE.

Par conséquent l'inondation constitue un risque auquel est soumis presque l'ensemble de notre commune.

Inondations, pollutions accidentelles de l'air ou de l'eau, risques climatiques et sanitaires, ...tous ces événements exceptionnels peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et de leurs biens.

L'article L 152.2 du Code de l'environnement stipule que « *le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il court et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger* ».

C'est dans un souci d'information et de prévention qu'a été élaboré avec le Conseil Municipal ce présent Document Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M) qui :

- ▶ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ▶ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ▶ Précise pour chacun des risques les conseils de comportement et les mesures à prendre

Ce petit guide de sensibilisation que nous avons voulu simple, concis et pratique, procède du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, document de gestion collective des événements, consultable en Mairie.

Avoir le bon réflexe au bon moment permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours et tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Lisez-le, expliquez-en le contenu à vos enfants et **conservez le**.

Votre sécurité et celle de votre famille en dépendent.

Le Maire

C.COLAS

NUMEROS UTILES

EN CAS D'URGENCE

ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu Auxerre 103.5 Mhz
France Infos 105.5 Mhz

INFORMATIONS

Sapeurs Pompiers 18 ou 112
Samu 15
Gendarmerie 17
Mairie Lucy sur Cure 03 86 81 95 74
mairie.lucy-sur-cure@wanadoo.fr
Préfecture 03 86 72 79 89
Météo France 08 92 68 02 89

SITES INTERNET

Météo France www.meteo.fr
Réseau d'annonces de crues www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Quel que soit le risque considéré.

► **Ne paniquez pas.**

► En cas d'évènement grave, **écoutez les messages** diffusés par la Préfecture, la Mairie et les médias pour les consignes à suivre.

► **Respectez les consignes** qui vous seront données par les autorités.

Les risques majeurs sur la commune :

Le risque INONDATION constitue le risque majeur dominant qu'il s'agisse de :

- ◆ La montée des eaux de la Cure,
- ◆ L'éventualité de rupture de grands barrages du Morvan, principalement le barrage de Chaumeçon,

Les autres risques pouvant être recensés sont les suivants :

1. Risques liés à la pollution accidentelle de l'air et de l'eau provenant
 - d'un transport de matières dangereuses sur le réseau routier ou ferré,
 - d'émanation de produits toxiques dangereux en provenance des installations classées autorisées dans les zones industrielles proches,
2. Risque nucléaire relatif à la proximité des centrales.
3. Risque climatique : tempête, grand froid, canicule ...
4. Risque sanitaire d'épidémie ou de pandémie : grippe aviaire, par exemple.

Les fiches ci-après précisent pour chaque type de risque un certain nombre de mesures à prendre et de consignes à appliquer.

L'alerte :

Dès la connaissance d'un risque, le Maire informe les habitants de la commune par l'intermédiaire d'un agent communal (porte voix), ces messages d'alerte pourront être déclenchés au moyen de la sirène et des cloches de l'église (si l'électricité fonctionne) précisant :

La nature du risque,

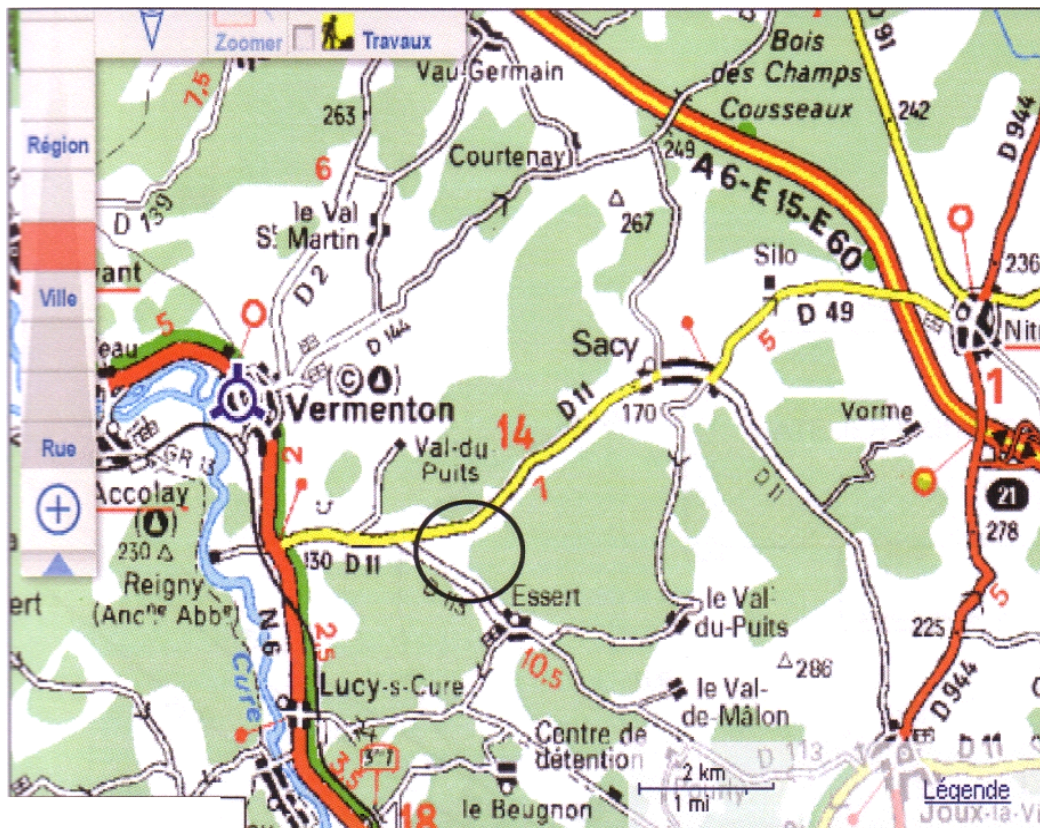
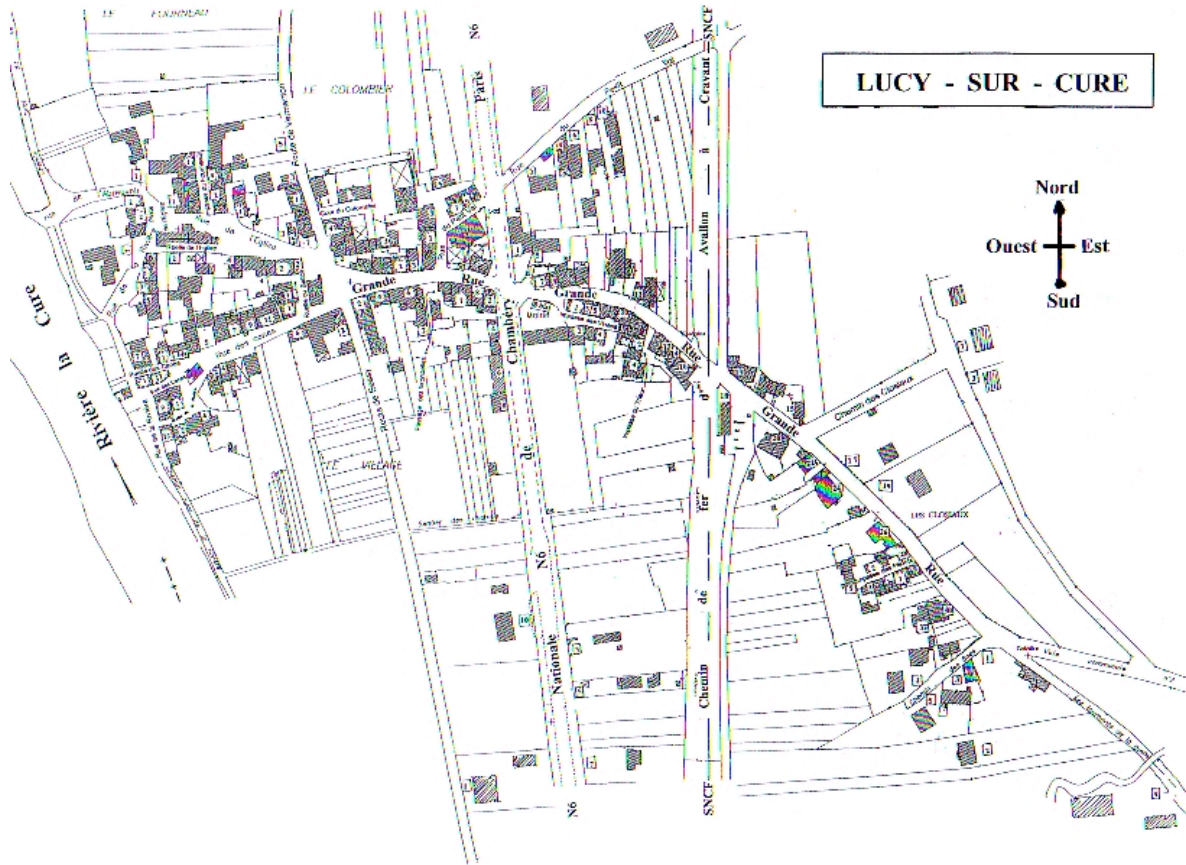
Le danger qu'il représente pour les personnes et les biens,

Les conseils de comportement et les mesures à prendre dans cette situation.

Le contenu des messages d'alerte fait l'objet d'un affichage municipal pour l'information générale de la population.

L'état d'alerte demeure jusqu'à la production d'un message de levée d'alerte diffusé dans les mêmes conditions lorsque la menace a cessé.

PLAN LUCY Général





RISQUE D'INONDATION

RISQUE

La commune de Lucy sur Cure est menacée par le risque inondation provenant de la Cure, et plus particulièrement les secteurs 1, 2, 3, 4 et également les secteurs 5,6 dans le cas de rupture de barrage, situés pour parties en zone rouge du Plan de prévention des inondations.

ALERTE

En fonction de l'état constaté du niveau de la rivière et/ou de l'évolution prévisible de la montée des eaux, on distinguera les trois niveaux d'alerte suivants :

TYPE D'ALERTE	DEFINITION
Alerte Jaune	Premiers débordements sur berge constatés ou prévisibles.
Alerte orange	Les débordements menacent les habitations en zone inondable rouge.
Alerte rouge	Crue majeure. Menace généralisée et directe de la sécurité des personnes et des biens.



Alerte par mise en route de la sirène.



Messages diffusés par haut-parleurs sur ordre du Maire par les pompiers sur les quartiers concernés doublés d'un affichage municipal pour information générale de la population.

CONDUITE A TENIR POUR LES HABITATIONS MENACEES



Fermez portes et fenêtres, aérations et soupiraux.
Surélevez les meubles et amarrez les cuves.
Mettez les produits toxiques, les véhicules et les denrées alimentaires à l'abri de la montée des eaux.



Coupez le gaz et l'électricité.
Faire une réserve d'eau potable.
Prévoyez les moyens d'évacuation.



Montez dans les étages supérieurs avec vivres, eau potable, papiers d'identité, radio portable, vêtements chauds, couvertures et médicaments.
Essayez d'obturer les portes de votre domicile.
Signalez votre présence et attendez les secours.



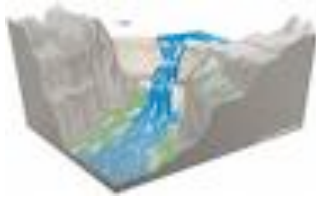
Ecoutez les radios locales et suivez les consignes données par les autorités.
Ne consommez pas d'eau de la distribution publique.
Ne vous engagez pas çà pied ou en voiture sur une voie inondée.



N'allez pas chercher les enfants à l'école.



Ne téléphonez pas (sauf urgence).



RISQUE DE RUPTURE DES GRANDS BARRAGES

RISQUE

Rupture des barrages du Morvan : Chaumeçon,
Ces événements de faible occurrence sont à prendre en considération car ils peuvent avoir des conséquences très importantes sur notre village.

Le plan Particulier d'intervention du barrage de Chaumeçon envisage en cas de rupture le passage d'une onde de submersion de 6 mètres de hauteur déferlant sur une grande partie de notre commune environ 2 heures 50 minutes après la rupture.

Dans le cas, où cet événement se produirait, il impliquerait **une évacuation généralisée obligatoire de cette zone.**

ALERTE



Alarme déclenchée (sirène)- Téléphone personnes isolées
Message diffusé sur l'ensemble de la commune pour ordonner l'évacuation.



Restez à l'écoute des informations radios et TV.
Le maire déclenche son plan communal de sauvegarde et la chaîne d'alerte.

CONDUITE A TENIR

- En premier lieu, préparez votre évacuation, vous avez quelques heures devant vous pour réunir : vêtements, objets de valeur, documents importants, médicaments.



Coupez l'électricité et le gaz.
Arrêtez les chaudières.



Fermez les portes à clé,
fenêtres, aérations et soupiraux

- Quittez les lieux dans le calme, en suivant les directives du schéma d'évacuation et les consignes du service de l'ordre.
- Rejoignez le lieu d'hébergement que vous avez prévu ou çà défaut le lieu que la commune à mis à votre disposition. (Munissez vous de couvertures).
- Attendez les informations avant de retourner sur votre habitation.



N'allez pas chercher les enfants à l'école.



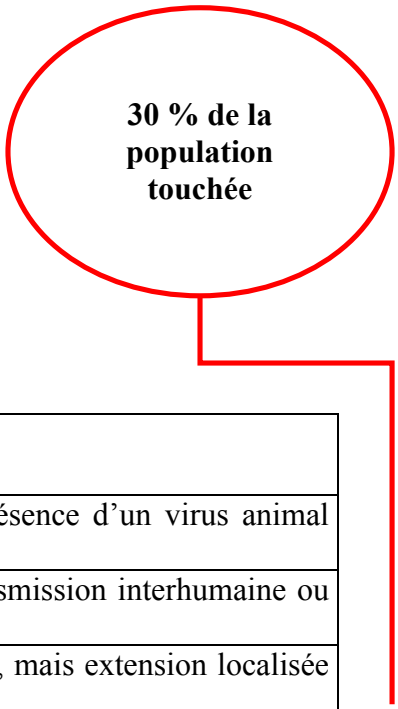
Ne téléphonez pas (sauf urgence).

PANDEMIE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (décembre 2006)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.grippeaviaire.gouv.fr)



30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet*
- *Utilise et renforce la liste des personnes fragiles*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) (tél : 03 86 94 22 50). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

RISQUES :

30% de la population peut être touchée

ALERTE :

- Le Préfet déclenche le Plan Grippe aviaire
- Le maire de la Commune applique les directives et déclenche son plan communal de sauvegarde.
- Alerte les personnes fragiles dont la liste est tenue à jour à la mairie.
- Contacte les personnes qui possèdent des volailles

RISQUE INDUSTRIEL ET DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



RISQUES

En provenance des zones industrielles ou des réseaux ferrés et routiers proches, pollution atmosphérique possible par des produits chimiques toxiques.

Pour LUCY SUR CURE : Voie ferrée et route départementale 606

ALERTE



- Messages diffusés par médias Radio et TV, et sirène.
- Messages diffusés par la mairie
- Alerte Préfecture ou gendarmerie
- Prévenir les personnes fragiles et isolées

CONDUITE A TENIR



Personnes en extérieur, rejoindre le bâtiment le plus proche.



Fermez et calfeutrez toutes les ouvertures



Ne fumez pas



Evitez de téléphoner



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

- Arrêtez ventilation, climatisation, chauffage (risque d'asphyxie).
- En cas de pollution, respirez au travers d'un linge mouillé.
- Prévoyez une réserve d'eau et un poste de radio.
- Ne sortez qu'à l'annonce de fin d'alerte



RISQUE NUCLEAIRE

RISQUE

Accident sur une centrale nucléaire de proximité :

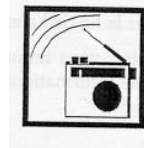
Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine.

Un accident sur une centrale peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif sur la région qui nécessiterait dans un délai d'environ 2 heures un confinement de la population.

ALERTE



Message diffusé par les pompiers



Messages diffusés par les médias : radios et TV

CONDUITE A TENIR



Personnes en extérieur, rejoindre le bâtiment le plus proche.



Fermez toutes ouvertures.
Calfeutrez



Bouchez les entrées d'air.
Arrêtez les ventilations.



Evitez de téléphoner



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

- **Ne consommez pas d'aliments frais sans avis des autorités sanitaires.**
- **En cas de contamination, suivez les consignes spécifiques.**
- **Ne sortez qu'à l'annonce de fin d'alerte.**

Risque climatique



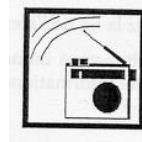
RISQUE

Orages, fortes précipitations, vents violents, neige / verglas, canicule sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

ALERTE



Message d'alerte météorologique par les pompiers encas d'alerte rouge



Suivi de l'évolution du risque sur :
- Radio et télévision
- Site www.meteo.f
- Serveur : 08 92 68 02 89

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

Vert : situation normale, pas de vigilance particulière.

Jaune : situation légèrement préoccupante, début de vigilance.

Orange : situation très préoccupante, être très vigilant.

Rouge : situation préoccupante à l'extrême, vigilance absolue.

CONDUITE A TENIR

Précipitations

- Limitez voire évitez les déplacements
- Ne vous engagez pas sur une voie ou une zone inondée
- Respectez les déviations mises en place
- Suivez les conseils des autorités publiques

Neige / Verglas

- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utilisez les équipements spéciaux
- Privilégiez les transports en commun
- Informez vous sur les conditions de circulation

Canicule

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (12 h – 16 h)
- Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.